

# Bulletin FrancoPaix



UQÀM

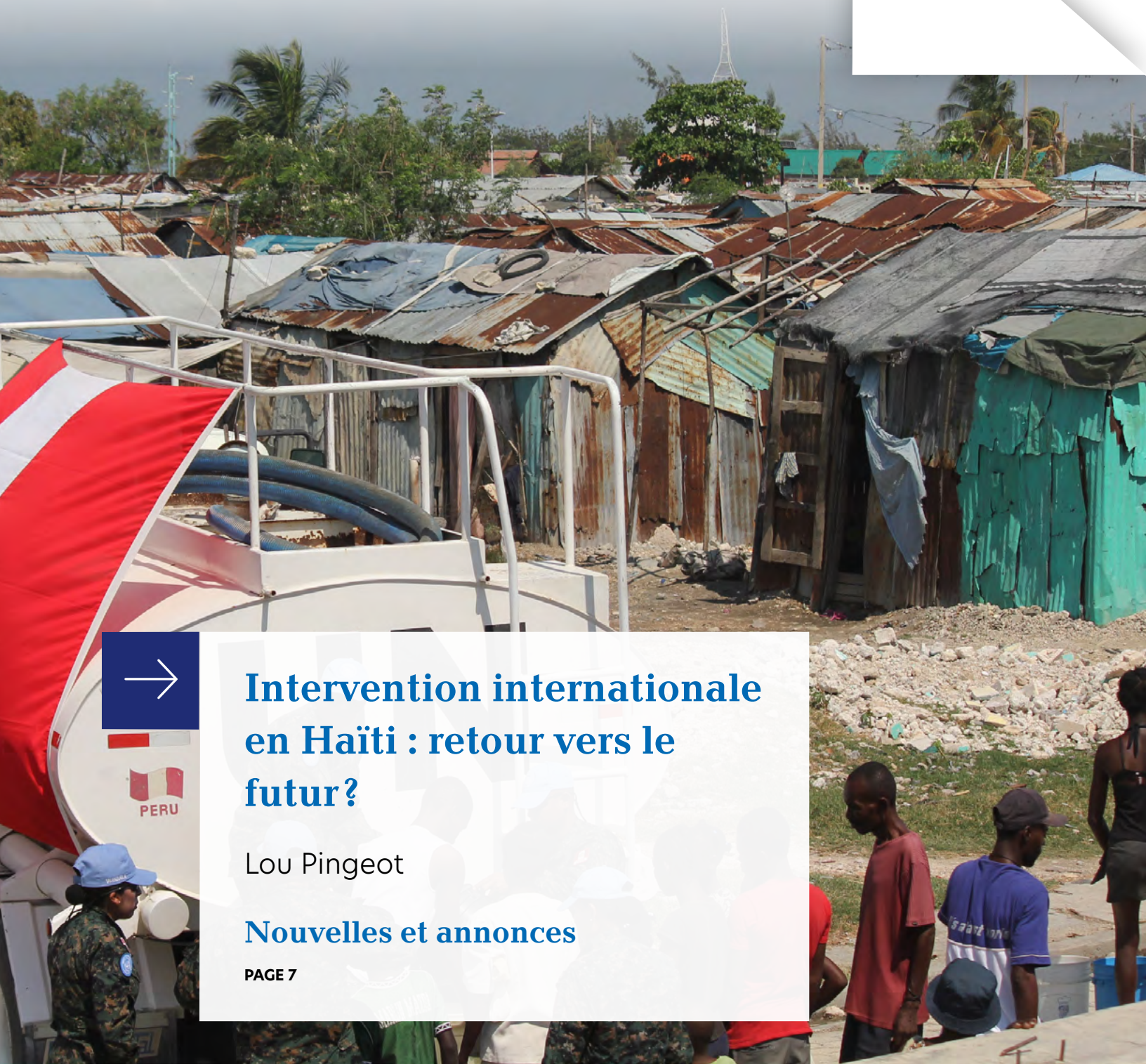


CHAIRE **RAOUL-DANDURAND**  
EN ÉTUDES STRATÉGIQUES ET DIPLOMATIQUES

Centre FrancoPaix

Vol. 9, n° 4

AVRIL 2024



## Intervention internationale en Haïti : retour vers le futur?

Lou Pingéot

**Nouvelles et annonces**

PAGE 7



# Intervention internationale en Haïti : retour vers le futur?

Lou Pingéot



**Lou Pingéot**

Chercheuse postdoctorale, Centre  
d'études en politiques internationales,  
Université d'Ottawa



## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

**Les appels à intervenir en Haïti se multiplient face à une nouvelle escalade de violence qui sévit dans le pays depuis février 2024.** Plusieurs considèrent que le déploiement d'une force de 1000 policiers kenyans — autorisée par le Conseil de sécurité de l'ONU et financée par les États-Unis — fait partie de la solution pour sortir Haïti de cette crise. Celle-ci devrait à la fois lutter contre les « gangs » et renforcer la police haïtienne.

Pourtant, il est rarement mentionné que ces deux activités ont déjà été au centre d'interventions de l'ONU en Haïti par le passé. Depuis les années 1990, il y a eu de nombreuses missions dont le but était de renforcer la police haïtienne, et **la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH 2004-2017) a concentré ses efforts sur la lutte contre les gangs à Port-au-Prince.**

Ce bulletin revient sur **l'histoire des interventions internationales en Haïti et leurs impacts concrets.** Il souligne l'impasse d'une approche sécuritaire fondée sur une action « robuste » contre les gangs et sur le renforcement de la police haïtienne, sans changement du *statu quo* politique et économique en Haïti.



En mars 2004, alors que les préparatifs sont en route pour déployer une mission onusienne en Haïti, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, publie un billet dans le Wall Street Journal (WSJ) ayant pour titre « Haïti : Cette fois nous devons bien faire les choses »<sup>1</sup>. Annan ouvre le texte en s'exclamant : « Not again! » – soulignant que la communauté internationale est lasse d'intervenir en Haïti après plusieurs missions depuis les années 1990. Pourtant, selon Annan, il est nécessaire d'intervenir, sans quoi le pays sombrera dans un chaos qui affectera la région entière. « Personne ne veut intervenir, mais en fin de compte, il n'y a pas le choix », écrit-il<sup>2</sup>.

Le billet d'Annan date d'il y a 20 ans, mais le sentiment de « déjà vu » qu'il exprime entre en résonance avec l'actualité haïtienne contemporaine. En effet, depuis février 2024, les articles de presse rapportant qu'Haïti est en train de sombrer dans le chaos se multiplient<sup>3</sup>. Cette crise remonte, au moins, à l'assassinat du président Jovenel Moïse en juillet 2021, qui a laissé un vide politique dans le pays. Dès 2023, Haïti ne comptait plus un seul représentant élu dans le pays, les dernières élections datant de 2016. Et, face à la montée de la violence commise par des « gangs »<sup>4</sup>, le premier ministre Ariel Henry avait appelé à une intervention internationale. Plusieurs pays (incluant le Canada) refusant d'y participer, c'est finalement le Kenya qui a promis d'intervenir en envoyant une force de 1000 policiers, autorisée, mais non contrôlée, par le Conseil de sécurité de l'ONU et financée par les États-Unis.

Or, depuis mars 2024, des gangs ont pris le contrôle de plusieurs zones de la capitale haïtienne, empêchant Henry, de retour d'un voyage officiel, de rentrer à Port-au-Prince. L'avenir de l'intervention reste incertain, alors qu'un nouveau conseil présidentiel de transition devant nommer un nouveau premier ministre vient d'être mis en place en Haïti et que la perspective de déployer une force policière dans ce pays rencontre de l'opposition au Kenya.

La nécessité de déployer une force multinationale pour lutter contre les gangs et renforcer la Police nationale d'Haïti (PNH) domine les conversations sur Haïti. On

omet toutefois de souligner que de telles activités ont déjà eu lieu par le passé. En effet, depuis les années 1990, il y a eu de plusieurs missions en Haïti dont le but était de renforcer la PNH. La Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH 2004-2017) a concentré ses efforts sur la lutte contre les gangs à Port-au-Prince. Aujourd'hui, de nombreux acteurs gouvernementaux et de la société civile demandent la création d'une mission qui accomplirait ces deux tâches, sans considérer l'héritage des missions précédentes et leurs impacts concrets. Lorsqu'il est question de celles-ci, c'est généralement Haïti qui est identifié comme le problème et jamais les interventions elles-mêmes. La nécessité d'une nouvelle intervention serait donc le résultat de l'incapacité d'Haïti à « se débrouiller seule » – « Haiti is clearly unable to sort itself out » indiquait Annan dans le WSJ en 2004 –, mais jamais des travers des multiples interventions internationales passées dans le pays. Une analyse de 2004 n'hésitait pas à affirmer que « le cas d'Haïti représente une situation dans laquelle les opérations de l'ONU ont été généralement une réussite, mais le patient ne s'est pas remis »<sup>5</sup>.



*« La nécessité de déployer une force multinationale pour lutter contre les gangs et renforcer la Police nationale d'Haïti (PNH) domine les conversations sur Haïti. »*

Le but de ce bulletin est de remédier à cette amnésie sélective en revenant plus particulièrement sur l'héritage de la MINUSTAH. Celle-ci est souvent critiquée, à juste titre, pour son rôle dans l'épidémie de choléra en Haïti et pour son association avec l'exploitation et la violence sexuelle<sup>6</sup>. Il est également important de revenir sur le mandat de la MINUSTAH et l'approche qu'elle a adoptée face aux problématiques de sécurité et des gangs, ainsi que sur les résultats du renforcement de la PNH mené par la MINUSTAH et par les missions précédentes.

## Une intervention « contre les gangs » : comment et avec quelles retombées ?

Aujourd'hui, certains demandent une intervention multinationale contre les gangs, et ce, sans jamais revenir sur les activités de la MINUSTAH, qui a pourtant consacré une bonne partie de son mandat à lutter contre les gangs en Haïti. La mission a été déployée après un coup d'État contre le président Jean-Bertrand Aristide dans un contexte où des groupes armés (souvent issus des anciennes Forces armées d'Haïti) avaient pris le contrôle de plusieurs régions et menaçaient de marcher sur la capitale. Cependant, après son déploiement, la MINUSTAH s'est rapidement concentrée sur les gangs de Port-au-Prince, dont certains étaient présumés soutenir Aristide, plutôt que sur ces groupes armés. Comme le souligne l'ancien commissaire de la MINUSTAH David Bee, la sécurité (particulièrement à Port-au-Prince) a primé sur tout le reste, et les efforts et ressources consacrés à d'autres objectifs du mandat multidimensionnel – qui incluaient l'assistance, le renforcement des capacités et les questions de droits humains – ont été détournés<sup>7</sup>. La MINUSTAH a mené des raids conjoints entre les forces militaires et policières onusiennes et la PNH dès 2004, bien que cette tâche n'ait pas été incluse dans son mandat qu'en 2006.

En pratique, à quoi ressemblait une intervention contre les gangs ? Au petit matin du 6 juillet 2005, 1400 soldats et policiers de la MINUSTAH sont entrés dans le quartier de Cité Soleil à Port-au-Prince pour conduire un raid contre des membres présumés de gangs. Pendant l'opération de 12 heures, nommée « Poigne de Fer » (Iron Fist), la MINUSTAH a utilisé 22700 cartouches et 78 grenades, ce qui a causé la mort de 20 civils et fait de nombreux blessés, en plus de détruire de nombreuses habitations<sup>8</sup>. La MINUSTAH n'a mené aucune enquête sur les suites de ce raid. Pourtant, de telles interventions se sont répétées, particulièrement entre 2004 et 2007. Un représentant de Médecins sans frontières (MSF) à Cité Soleil affirmait que la MINUSTAH était « devenue un acteur armé dans le conflit, une source de violence

contre les civils durant les opérations policières dans les bidonvilles»<sup>9</sup>. «N'étant plus décontenancé par les "dommages collatéraux" causés par les soldats de l'ONU, un de ses représentants les voit même comme le prix à payer pour "stabiliser" Port-au-Prince», pouvait-on aussi lire dans un billet de MSF<sup>10</sup>.

La stratégie de lutte antigang de la MINUSTAH s'est finalement soldée par un échec. L'approche consistant à «neutraliser» les gangs, sans chercher à enquêter sur la provenance de leurs armes et de leur financement, n'a, sans surprise, pas permis de démanteler les réseaux plus larges qui les alimentaient. Il est de notoriété publique que des représentants de l'élite politique et du secteur privé haïtiens sont impliqués dans la violence des gangs, un fait reconnu dans les sanctions mises en place en 2022 par le Canada contre certains individus et pourtant largement ignoré dans la discussion actuelle sur la crise<sup>11</sup>. En 2017, l'ancien responsable du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) de la MINUSTAH écrivait que l'action «robuste» de la mission «a échoué à résoudre les relations sous-jacentes et proches entre les élites dominantes du secteur privé et les gangs armés»<sup>12</sup>. Cette approche a non seulement créé une forme d'impunité, elle était également discriminatoire, car elle se concentrait uniquement sur les quartiers pauvres où les gangs tendent à opérer sans s'intéresser à leurs réseaux plus larges. En effet, comme le rapporte David Beer, «enquêter sur les élites économiques qui exploitaient les gangs était une faible priorité dans une situation où la coopération de ces élites était essentielle à la reprise économique»<sup>13</sup>.

Les discussions sur une intervention internationale en Haïti semblent aujourd'hui favoriser le même type d'approche «robuste» contre les gangs, sans l'associer à un démantèlement de leurs réseaux. Par ailleurs, le bilan de la police kenyane en termes de respect des droits humains est pour le moins mitigé<sup>14</sup>. On peut dès lors se demander pourquoi le résultat d'une nouvelle intervention serait différent de celles précédentes.



*« Il est bon de rappeler que lorsque la communauté internationale a entrepris de réformer la PNH après le retour d'Aristide en 1994, elle l'a fait en imposant ses priorités plutôt qu'en reconnaissant celles de la population locale. »*

## Renforcer la police haïtienne : comment et avec quelles retombées ?

L'idée de recruter et former une force de police haïtienne professionnelle et démocratique fait partie du mandat des missions onusiennes en Haïti depuis le milieu des années 1990. Comme plusieurs analyses le

soulignent, la police haïtienne (héritière de la gendarmerie créée durant l'occupation du pays par les États-Unis de 1915 à 1934) a traditionnellement menacé les droits des Haïtiens plutôt que de contribuer à les protéger<sup>15</sup>. L'idée de professionnaliser et démocratiser la PNH a animé la plupart des missions déployées à Haïti, avec les résultats que nous pouvons voir aujourd'hui. Encore une fois, ces échecs sont souvent utilisés pour renvoyer une image pathologique du pays, sans remettre en question la nature des interventions passées.

Par exemple, il est bon de rappeler que lorsque la communauté internationale a entrepris de réformer la PNH après le retour d'Aristide en 1994, elle l'a fait en imposant ses priorités plutôt qu'en reconnaissant celles de la population locale. Le processus, mené par les États-Unis, s'est largement concentré sur la question du trafic de drogue, menant à une militarisation accrue de la police par l'intégration d'anciens membres des forces armées<sup>16</sup>. En 2004, après le coup d'État contre Aristide, cette même communauté internationale a fait pression pour intégrer des membres de groupes paramilitaires dans la PNH, faisant fi de leur potentielle responsabilité dans le coup d'État<sup>17</sup>.

Les déficiences et abus de la PNH ont amené une grande partie de la population haïtienne à s'appuyer sur des alternatives pour assurer sa sécurité. Une étude de 2017 sur les «brigades de vigilance» montre que celles-ci, créées pendant la dictature pour protéger les communautés contre les forces répressives de l'État, persistent aujourd'hui. Cela s'explique notamment par la méfiance que les Haïtiens entretiennent toujours à



Photo : Casques bleus de la MINUSTAH dispersant des manifestants au gaz lacrymogène devant le Palais national.  
Crédits : Un Photo / Logan Abassi, 8 avril 2008.



”

« Les décisions importantes continuent d'être prises en dehors d'Haïti et les mêmes acteurs haïtiens sont favorisés. »

l'égard de l'État et par le fait que la PNH continue d'aliéner les populations des quartiers les plus pauvres de Port-au-Prince en employant des méthodes brutales qui rappellent la dictature<sup>18</sup>.

En effet, dans ses efforts de renforcement de la PNH, la MINUSTAH s'est concentrée sur des unités de maintien de l'ordre qui sont connues pour leur brutalité. La MINUSTAH a aidé à la création de deux nouvelles unités de ce genre : la Brigade d'intervention motorisée (BIM, 2007) et la Brigade d'opération et d'intervention départementale (BOID, 2015). Elle a également renforcé des unités qui existaient déjà, notamment le Corps d'intervention et de maintien de l'ordre (CIMO) et les unités départementales de maintien de l'ordre (UDMOs). Celles-ci ont été impliquées, entre autres, dans l'exécution sommaire de civils dans une école à Grand Ravine en 2017.<sup>19</sup>

Plusieurs sondages réalisés auprès de la population haïtienne démontrent que celle-ci demande une réelle sécurité et

souhaite qu'elle soit assurée par une police haïtienne professionnelle et proche de la population<sup>20</sup>. Cependant, force est de constater que 30 ans d'intervention internationale n'ont pas abouti à ce résultat.

### L'impasse de l'approche sécuritaire

L'expérience des missions passées démontre l'échec d'une approche sécuritaire fondée en premier lieu sur une action « robuste » contre les gangs et un renforcement de la PNH. Une telle approche suppose que les problèmes sécuritaires peuvent être résolus tout en maintenant le statu quo politique et économique en Haïti. Malheureusement, les développements récents autour du conseil présidentiel de transition indiquent une continuation de pratiques d'intervention bien ancrées dans le répertoire des acteurs internationaux influents en Haïti, en premier lieu les États-Unis.

Les décisions importantes continuent d'être prises en dehors d'Haïti et les mêmes acteurs haïtiens sont favorisés. Ainsi, le gouvernement actuel, malgré son absence de légitimité, exercera une influence importante sur la composition et l'organisation de ce conseil. Par ailleurs, alors que ses membres sont censés pouvoir entamer une transition vers un nouveau régime, ils sont néanmoins obligés d'accepter l'intervention du Kenya négociée par Ariel Henry.<sup>21</sup> Dans ces conditions, il y a peu de chance qu'une intervention policière internationale s'attaque en profondeur aux réseaux des gangs et que la police haïtienne soit transformée en une force répondant aux besoins de la population. En somme, les perspectives d'un réel changement politique semblent bien minces.

Cet article est basé sur l'ouvrage [Police peacekeeping : The UN, Haïti and the production of global social order](#) de la même auteure, publié aux éditions Oxford University Press (2023)



Photo : Cérémonie d'investiture du président Jovenel Moïse le 7 février 2017.  
Crédits : UN Photo / Igor Rugwiza, 7 février 2017.

- 1 Annan, Kofi (2004, 16 mars). « [Haiti : This Time We Must Get It Right](#) », *Wall Street Journal*. Traduction par l'auteure.
- 2 Idem.
- 3 Voir par exemple Jackie Ruryk (2024, 12 mars). « [Chaos reigns in Haiti, say Canadians stranded amid mounting violence](#) », CBC News.
- 4 Le terme « gang » est utilisé en Haïti pour désigner des situations très diverses, souvent au détriment de la clarté empirique sur la nature des groupes ainsi désignés.
- 5 Malone, David and Sebastian von Einsiedel (2004). « Haiti ». Dans David Malone (Ed.), *The UN Security Council : From the Cold War to the 21st century*. Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers. 467. Traduction par l'auteure.
- 6 Voir par exemple Freedman, Rosa, Nicolas Lemay-Hébert, and Siobhán Wills (2021). *The Law and Practice of Peacekeeping : Foregrounding Human Rights*. Cambridge University Press.
- 7 Beer, David (2016). « Haiti : The Gangs of Cité Soleil ». Dans Michelle Hughes and Michael Miklaucic (Eds.), *Impunity : Countering Illicit Power in War and Transition*, 67-98. Washington, DC: Center for Complex Operations. 91. Traduction par l'auteure.
- 8 Les conséquences de cette opération sont documentées dans le film de Siobhán Wills et Cahal McLaughlin [It Stays with You](#) (2017).
- 9 Salignon, Pierre (2005, 13 juillet). « [Violence Intensifies in Port Au Prince, Haiti](#) », Médecins sans Frontières.
- 10 Ibid.
- 11 Robertson, Dylan (2023). « [Canada Sharing Haiti Sanctions Evidence with Other Countries: UN Ambassador](#) », *The Canadian Press*, 26 January.
- 12 Molloy, Desmond (2017). *Disarmament, Demobilization, and Reintegration: Theory and Practice*. Boulder, CO: Kumarian Press. 62. Traduction par l'auteure.
- 13 Beer, David (2016). « Haiti : The Gangs of Cité Soleil ». Dans Michelle Hughes and Michael Miklaucic (Eds.), *Impunity : Countering Illicit Power in War and Transition*, 67-98. Washington, DC: Center for Complex Operations. 94. Traduction par l'auteure.
- 14 Taylor, Luke (2023, 5 août). « [Kenya's offer to send police to Haiti sparks human rights concerns](#) », Guardian.
- 15 Donais, Timothy (2005). « Back to Square One : The Politics of Police Reform in Haiti », *Civil Wars* 7(3): 270-87.
- 16 Mobekk, Eirin (2016). *UN Peace Operations: Lessons from Haiti, 1994-2016*. New York, NY: Routledge. 113.
- 17 Sprague-Silgado, Jeb (2018). « Global Capitalism, Haiti, and the Flexibilisation of Paramilitarism », *Third World Quarterly* 39 (4): 747-68.
- 18 Edouard, Roberson et Arnaud Dandoy (2017). *Le vigilantisme en Haïti: Manifestations des formes non étatiques de protection dans un contexte de crise humanitaire en milieu urbain*. Rapport de recherche. Port-au-Prince : Oxfam-IIED. 54.
- 19 Johnston, Jake (2018, 10 janvier). « [A U.N-Backed Police Force Carried out a Massacre in Haiti](#) », *The Intercept*.
- 20 Voir par exemple Kolbe, Athena, et Robert Muggah (2011). « Securing the State : Haiti Before and After the Earthquake ». Dans *Small Arms Survey 2011: States of Security*, 229-60. Cambridge : Cambridge University Press.
- 21 HaitiLibre (2024, 13 avril). « [Haïti - FLASH : Le décret MODIFIÉ de création du Conseil présidentiel publié \(officiel\)](#) ».





## NOUVELLES ET ANNONCES

Le 8 et 9 avril avait lieu la conférence « Climate Security and its Challenges », organisée par le Centre FrancoPaix et l'Association canadienne sur la sécurité climatique. Ces deux jours de conférences ont réuni près d'une trentaine de chercheur-e-s qui ont couvert une variété de sujets liés à la sécurité climatique. Bruno Charbonneau, Sarah-Myriam Martin-Brûlé, Nicolas Hubert et Pauline Baudu y participaient.


[Pour voir quelques photos de la conférence](#)

Un grand merci aux partenaires - l'OTAN, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et l'Organisation internationale de la Francophonie - qui ont rendu cet évènement possible



# LE BALADO DE LA CHAIRE

# Climate Security and its Challenges

aussi disponible sur 

[Les panels sont disponibles au Balado de la Chaire et sur YouTube](#)

Organized by :

UQAM



CHAIRE **RAOUL-DANDURAND**  
EN ETUDES STRATEGIQUES ET DIPLOMATIQUES  
Centre FrancoPaix

Association canadienne sur la  
sécurité climatique



Partners :



Conseil de recherches en  
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities  
Research Council of Canada

ORGANISATION  
INTERNATIONALE DE  
la francophonie



## NOUVELLES ET ANNONCES

### → Bruno Charbonneau et Pauline Baudu

ont participé, le 29 avril, au webinaire « [Weatherproofing NATO's Future : Coming Considerations for Climate Security](#) » organisé par l'Institute for Peace and Diplomacy.

### → Bruno Charbonneau

a également participé à la « 15e Rencontre internationale Université-Défense », organisée par l'Institut militaire de Québec et l'École supérieure d'études internationales de l'Université Laval, qui avait pour thème « Changement climatique : une priorité pour la défense et la sécurité ? ». Il est intervenu lors de la tribune « [De la sécurité environnementale à la sécurité climatique : les dimensions sécuritaires](#) ».

### → Nicolas Klingelschmitt

réalise un séjour de terrain en tant que chercheur invité à l'Institute for Peace and Security Studies de l'Université d'Addis-Abeba, du 17 avril au 15 mai. Ces recherches portent sur les thèmes de la subsidiarité et des partenariats stratégiques au sein de l'architecture de paix et de sécurité africaine.

### → Écoles d'été

Sarah-Myriam Martin-Brûlé, Adib Bencherif et Geneviève Parent interviendront à l'école d'été sur les conflits et les interventions internationales organisée par l'École supérieure d'études internationales de l'Université Laval et Science Po Bordeaux du 26 mai au 1er juin.

[Détails et inscription](#)

Marie-Ève Desrosiers, Cédric Jourde et Marie Brossier participeront à l'école d'été sur le thème « Les minorités en Afrique et au Moyen-Orient : des réalités multiples » organisée par l'École supérieure d'études internationales de l'Université Laval du 13 au 17 mai.

[Détails et inscription](#)

### → Daniel Eizenga

L'analyse de Daniel Eizenga a été citée dans le texte « Northern Africa's Political Shake-Up », écrit par Roger Kaplan et publié dans *The Wall Street Journal*.

### → Pauline Baudu

est l'auteure de « [Icy Routes to Safety : A Humane Approach to Managing Ambitions of Refugee Weaponization at the European Arctic Border with Russia](#) », un article publié par le Polar Institute du Wilson Center dans la revue *Polar Perspective* n°16.

### → Sarah-Myriam Martin-Brûlé

interviendra lors de la « [Retraite intensive de développement professionnel pour les chercheurs.e.s émergent.e.s](#) » organisée par le Réseau d'analyse stratégique. Nicolas Klingelschmitt y participe.

### → Adam Sandor

est intervenu lors du congrès de l'International Studies Association qui s'est tenu à San Francisco du 3 au 6 avril.

[Pour en savoir plus sur la programmation](#)



# Au FrancParler

Animé par Sarah-Myriam Martin-Brûlé et Nicolas Klingelschmitt

## Les militaires au pouvoir au Sahel

Avec Marc-André Boisvert

**TOUS LES ÉPISODES ICI**





### → Bulletin FrancoPaix - Appel à contributions

Dans un espace francophone en constante mutation, où les enjeux locaux et régionaux de la sécurité, du développement et de la démocratie, souvent protéiformes, se mêlent aux jeux d'influence géopolitiques mondiaux et aux dynamiques transnationales, il est essentiel de saisir l'ensemble des aspects grâce à des analyses expertes et rigoureuses.

Depuis 2016, le Bulletin FrancoPaix a pour objectifs de valoriser, vulgariser et diffuser la recherche produite en français dans le domaine des études sur la paix et sur les conflits. Il s'adresse à un public informé, universitaire, praticien et professionnel. Il est distribué dans les réseaux universitaires et professionnels (onusiens, ONG et autres) et rejoint, également, près de 10,000 abonnés à l'infolettre de la Chaire Raoul-Dandurand. Chaque mois, nous publions des analyses décryptant les défis à la paix, à la démocratie, au développement et à la sécurité dans l'espace francophone, les causes et les conséquences des conflits ou interventions en cours, toujours dans une perspective transdisciplinaire et critique. Nous ouvrons également nos colonnes aux enjeux portant sur les espaces africains non francophones.

Si vous êtes chercheur.e, expert.e ou praticien.ne et désirez contribuer à notre mission et à nos débats, soumettez-nous votre proposition ! Si celle-ci est acceptée, notre comité éditorial vous accompagnera dans l'écriture, l'évaluation, les révisions et la publication de votre article (de 1500 à 2500 mots). De courts décryptages (800 à 1200 mots) sur un sujet d'actualité sont également les bienvenus. Votre contribution sera publiée dans notre bulletin mensuel et partagée sur nos réseaux sociaux. Un appui financier est possible (mais jamais garanti) pour les jeunes chercheur.e.s une fois le texte publié et seulement si les fonds sont disponibles.

Pour nous soumettre une proposition de contribution :

- Nom des auteur.e.s
- Affiliation institutionnelle et titre
- Adresse courriel
- Titre de la contribution
- Résumé (200 mots)

À envoyer à l'adresse : [francopaix@protonmail.com](mailto:francopaix@protonmail.com)

## ÉQUIPE ÉDITORIALE

---

### RÉDACTEUR EN CHEF

**Bruno Charbonneau**

*Directeur du Centre FrancoPaix*

*Professeur titulaire, Collège militaire royal de Saint-Jean*

### RÉDACTEUR ADJOINT ET COORDONNATEUR

**Nicolas Klingelschmitt**

*Doctorant, Université du Québec à Montréal*

### RÉVISION

**Daphné St-Louis Ventura**

### MEMBRES DU COMITÉ DE RÉDACTION

**Adib Bencherif**

*Professeur adjoint, Université de Sherbrooke*

**Nadège Compaoré**

*Professeure adjointe, Université de Toronto*

**Marie-Eve Desrosiers**

*Professeure agrégée, Université d'Ottawa*

**Cédric Jourde**

*Professeur agrégé, Université d'Ottawa*

**Sarah-Myriam Martin-Brûlé**

*Professeure titulaire, Université Bishop's*

**Mulry Mondélice**

*Professeur adjoint, Collège militaire royal de Saint-Jean*

**Maxime Ricard**

*PhD, chercheur associé, Centre FrancoPaix*

**Tatiana Smirnova**

*PhD, postdoctorante, CIDIS de l'Université de Sherbrooke*

---

**Le Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de paix** a pour mission de valoriser la recherche scientifique, la formation universitaire et le développement des études dans le domaine de la résolution des conflits et des missions de paix dans la francophonie.

### CHAIRE RAOUL-DANDURAND | UQAM

C.P. 8888, Succ. Centre-Ville Montréal (Québec) Canada H3C 3P8

Tel. (514) 987-6781 | [chaire.strat@uqam.ca](mailto:chaire.strat@uqam.ca) | [dandurand.uqam.ca](http://dandurand.uqam.ca)

Retrouvez-nous sur Twitter : @CFrancoPaix et @RDandurand

### PARTENAIRE

---

